

VALORISATION DES LOGICIELS

Stratégie de distribution

1/2



À QUOI FAUT-IL FAIRE ATTENTION ?

Qu'est-ce qui pourrait bloquer votre recherche ?

Il est important de définir au plus tôt dans quel contexte le logiciel va être distribué : commercialement ? en open source ? Ce choix est très important pour votre recherche, il peut ouvrir ou fermer des portes. Il peut surtout vous permettre d'identifier ce que vous pouvez ou ne pouvez pas faire en termes de collaborations, réutilisation de code et valorisation.

Voici quelques exemples de situations problématiques à éviter :



En cas de développement conjoint, une partie du code appartient à un **PARTENAIRE**. Ce partenaire a un droit de veto sur tout autre projet incluant ce logiciel, que ce soit un projet de recherche ou une commercialisation.

Dans chaque projet de recherche, tâchez de garder la propriété de logiciel unifiée.



Si vous avez concédé des **DROITS EXCLUSIFS** sur tout ou partie du logiciel, ou si vous le développez sous accord de **CONFIDENTIALITÉ**, le licencié peut bloquer une prochaine recherche collaborative.

Gardez la confidentialité sur les données, mais pas sur le code(ni sur les algorithmes ou méthodes). L'exclusivité peut aussi être limitée par secteur ou par zone géographique.



Si vous intégrez du code **OPEN SOURCE**, commencez par vérifier la licence : certaines licences peuvent vous empêcher de distribuer votre logiciel sous licence propriétaire.

Si vous voulez garder votre savoir-faire secret (code propriétaire), n'intégrez que du code open source sous une licence permissive : MIT, BSD, Apache, (LGPL)...



Si vous intégrez des morceaux de code sous **DIFFÉRENTES LICENCES OPEN SOURCE**, soyez attentifs aux incompatibilités juridiques entre ces licences (par ex. : GPLv2 et Apache sont incompatibles). Ceci pourrait vous empêcher de distribuer votre logiciel (même gratuitement, même avec accès au code source...).

Choisissez une licence de distribution pour votre logiciel dès que vous commencez à coder, et n'intégrez que du code open source avec une licence compatible (voir diagramme de compatibilité).

VALORISATION DES LOGICIELS

Stratégie de distribution

2/2

BONNES PRATIQUES DE PROGRAMMATION

Système de gestion de version (Git, SVN, Mercurial...)

Dès que vous commencez, stockez tout votre code dans un système de gestion de version (Git...). Ceci vous permettra de :

- Facilement collaborer sur le code, et garder une trace de toutes les contributions
- Faire de la science reproductible (identifier la version spécifique liée à une publication)

En-tête de fichier source

Démarrez tous vos fichiers sources avec un en-tête qui précise le copyright et la licence. Ces exemples doivent être adaptés pour chaque cas :

PROTECTION

Seul le titulaire des droits est habilité à gérer les droits de propriété intellectuelle. En Belgique, la loi prévoit que les logiciels appartiennent par défaut à l'employeur (Université).

- **Droit d'auteur** : protège la forme (code source) et les interfaces graphiques originales
- **Brevet** : protège la fonctionnalité (~algorithme) du logiciel
- **Marques et noms de domaine** : protège la réputation
- **Accords de confidentialité** : nécessaire pour collaborer sur un logiciel propriétaire
- **La loi sui generis sur les bases de données** : protège l'investissement nécessaire pour obtenir une base de données de qualité

OUTILS

• FOSSOLOGY

Logiciel qui détecte l'open source dans le code source

• SONARQUBE

Logiciel qui analyse du code pour en tirer des métriques qualité

• MÉTRIQUES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU CODE SOURCE D'UN LOGICIEL

Rapport expliquant les métriques qualité

• ANNONCE D'INVENTION LOGICIEL

Une préparation à un premier rendez-vous avec votre KTO à propos de votre logiciel

EN SAVOIR +

CONTACT

Réseau LiEU

 contact@reseaulieu.be
 +32(0)81/62.25.94

Ce document est interactif, veuillez vous référer à la version électronique pour plus d'information